

ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉPARGNE-RETRAITE AVANT DÉMÉNAGEMENT

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

JUILLET 2019

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance
104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS
Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05
contact@cercledelepargne.fr
www.cercledelepargne.com


WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉPARGNE-RETRAITE AVANT DÉMÉNAGEMENT

SOMMAIRE

LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, UNE NICHE À FORT POTENTIEL	03
PLUS DE 13 MILLIONS D'ADHÉRENTS	04
LES COTISATIONS AUGMENTENT LENTEMENT	05
LES INDÉPENDANTS COTISENT LE PLUS	06
LES COTISATIONS INFÉRIEURES À 2 000 EUROS PAR AN SONT MAJORITAIRES	06
UN RAJEUNISSEMENT EN COURS DES EFFECTIFS	07
LES PRODUITS D'ÉPARGNE-RETRAITE, AVANT TOUT SOUSCRITS PAR LES HOMMES	07
2,23 MILLIONS DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ÉPARGNE-RETRAITE	08
PRÈS DE 12 % DES RETRAITÉS BÉNÉFICIENT D'UNE RENTE ISSUE D'UN PRODUIT D'ÉPARGNE-RETRAITE	09
LES PRESTATIONS SUIVENT LE COURS DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION	09
LA RENTE MOYENNE EST DE 2 336 EUROS PAR AN	11
LES PRODUITS COLLECTIFS OFFRENT LES RENTES LES PLUS ÉLEVÉES	11
DES BÉNÉFICIAIRES ÂGÉES	12
LES HOMMES SURREPRÉSENTÉS PARMIS LES BÉNÉFICIAIRES	12
LA RÉVERSION VARIE DE 5 À 23 % EN FONCTION DES PRODUITS	13

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

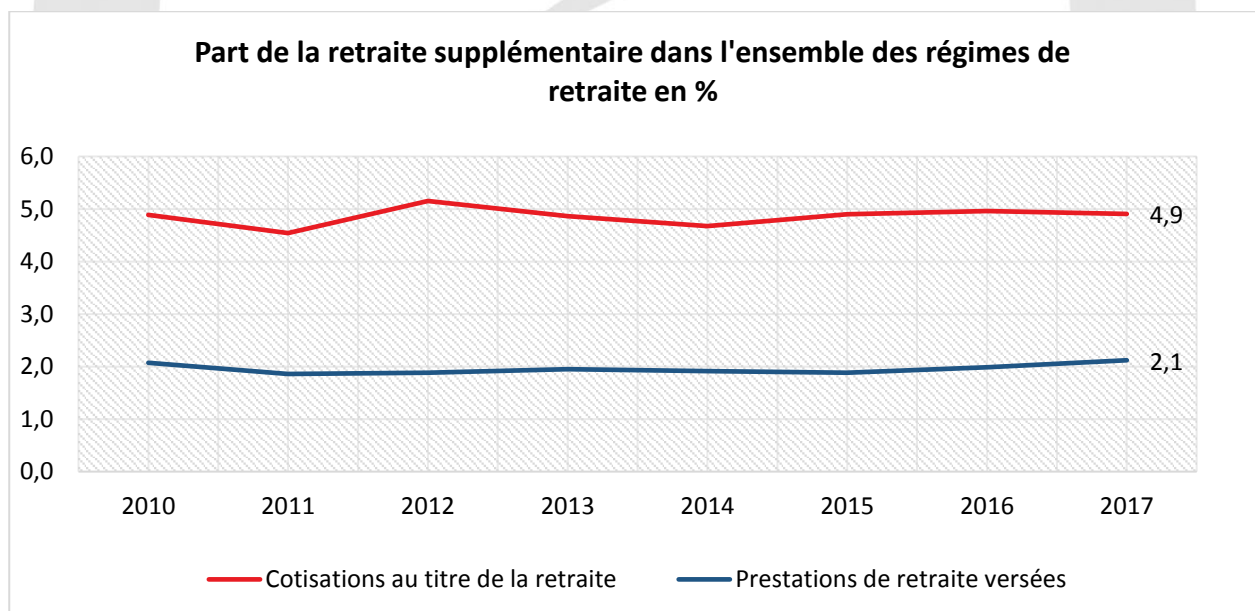
ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉPARGNE-RETRAITE AVANT DÉMÉNAGEMENT

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

D'ici la fin de l'année, l'épargne-retraite sera soumise à de nouvelles règles. Ce changement est le plus important depuis la création en 2003 du PERP et du PERCO. Le Gouvernement a, à travers la loi PACTE, décidé de restructurer l'ensemble de la législation en instituant le Plan d'Épargne Retraite qui jouera le rôle d'enveloppe d'accueil de tous les produits existants. Dorénavant, l'épargne française sera structurée autour de plusieurs grands pôles : l'épargne réglementée, l'assurance vie, le Plan d'Épargne en Actions, les comptes titres et le Plan d'Épargne Retraite.

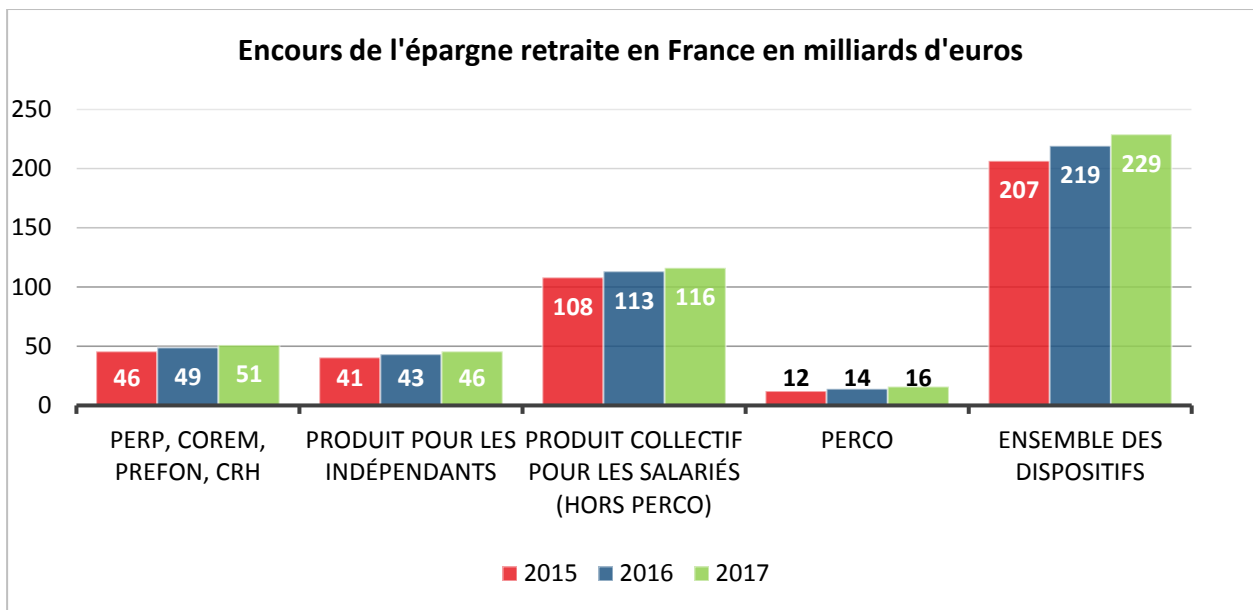
LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, UNE NICHE À FORT POTENTIEL

La retraite supplémentaire représentait, en 2017, 2,1 % des 320 milliards d'euros de prestations versées en matière de retraite. En matière de cotisations, le poids de l'épargne de retraite est de 4,9 %. L'encours était, toujours en 2017, de 229 milliards d'euros à comparer aux 1 700 milliards d'euros d'assurance vie.



Source : DREES

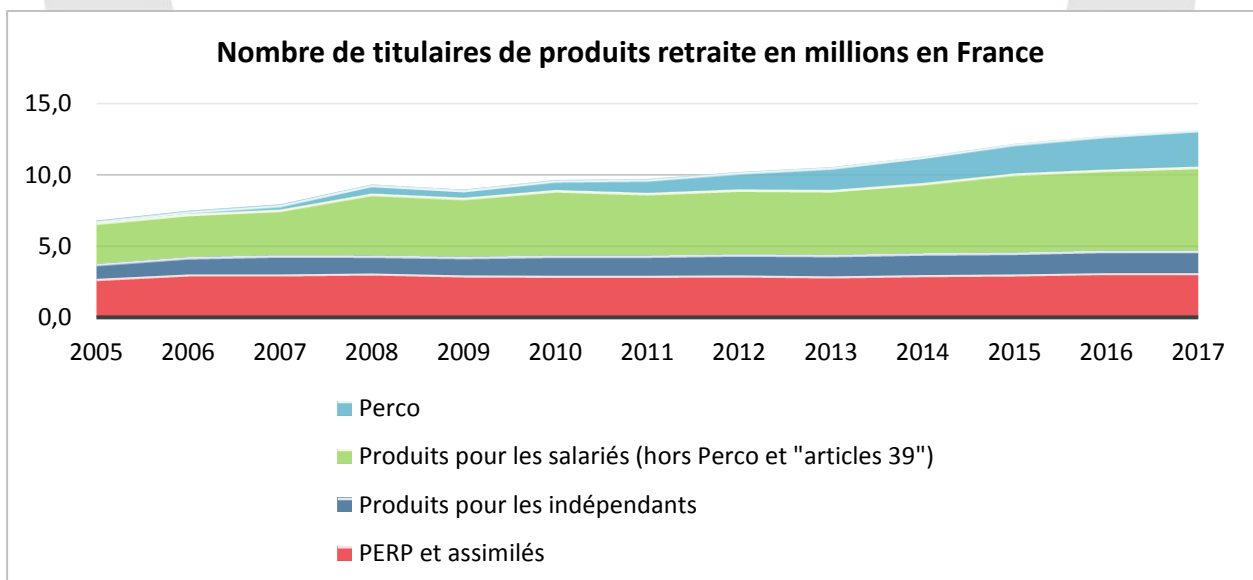
En trois ans, l'encours de l'épargne-retraite a progressé de 10 % pour atteindre 229 milliards d'euros. La progression la plus forte concerne le PERCO (+33 %). En trois ans, la hausse atteint 12 % pour les Contrats Madelin, 11 % pour le PERP et associés et 7 % pour les produits collectifs hors PERCO. En 2017, la hausse de l'encours a été favorisée par la bonne tenue des marchés financiers.



Source : DREES

PLUS DE 13 MILLIONS D'ADHÉRENTS

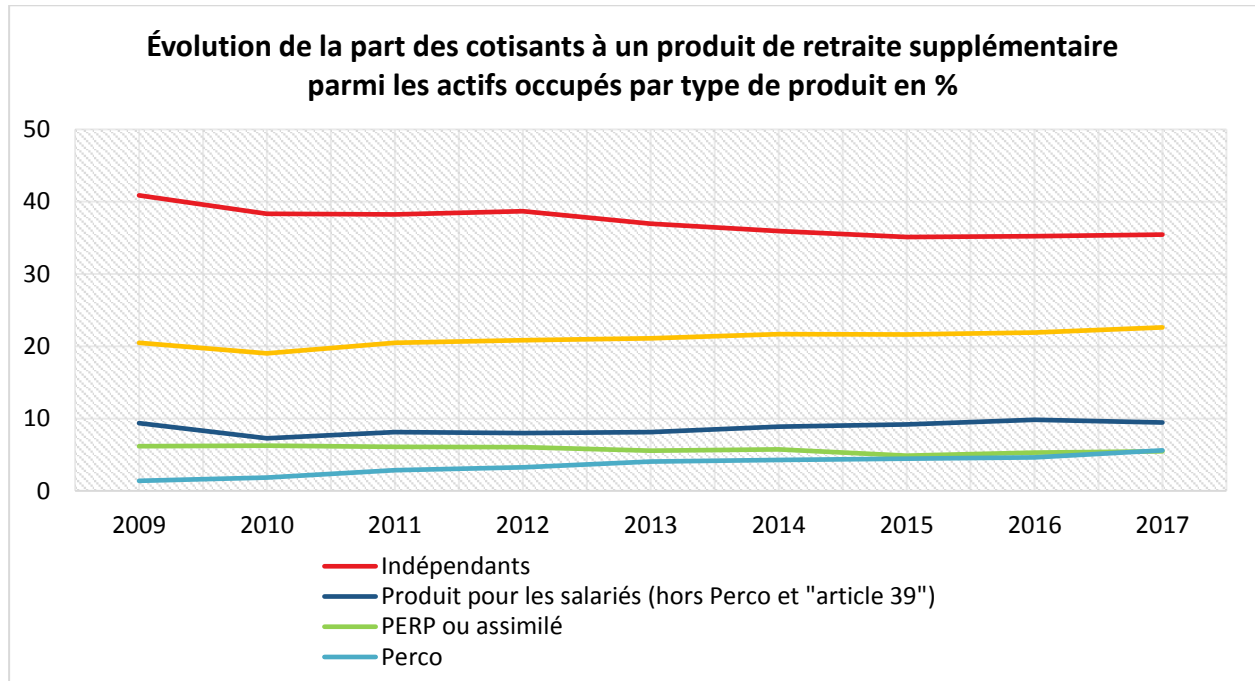
13,1 millions d'actifs disposaient, en 2017, d'un supplément de retraite soit à titre individuel, soit à titre collectif, contre 7,9 millions en 2007. La hausse de ces dernières années est avant tout imputable à la montée en puissance du PERCO dont le nombre de titulaires est passé de 400 000 à 2,6 millions en dix ans. Les produits collectifs hors PERCO ont également accru leur diffusion. 5,2 millions de salariés sont, en 2017, couverts contre 3,9 millions en 2007. 1,6 million d'indépendants disposent d'un contrat retraite spécifique (Contrat Madelin).



Source : DREES

23 % des actifs ayant un emploi bénéficiant d'un produit d'épargne-retraite en 2017 contre 20 % en 2009. Ce taux est de 35 % pour les indépendants, en baisse sur neuf ans de 6 points. Cette diminution s'explique par le développement du statut des micro-entrepreneurs, or ces derniers sont peu couverts en Contrats Madelin. La proportion

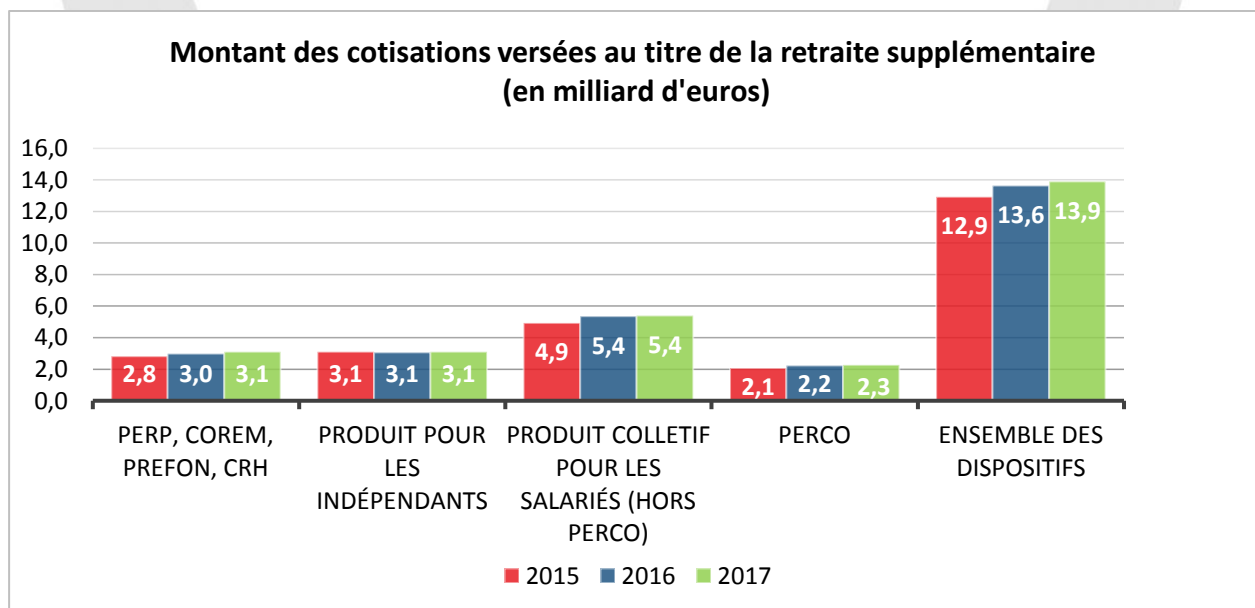
d'actifs occupés ayant accès à un PERCO a augmenté entre 2009 et 2017 passant de 1 à 6 %. Cette hausse est en phase avec la diffusion croissante de ce produit au sein des entreprises.



Source : DREES

LES COTISATIONS AUGMENTENT LENTEMENT

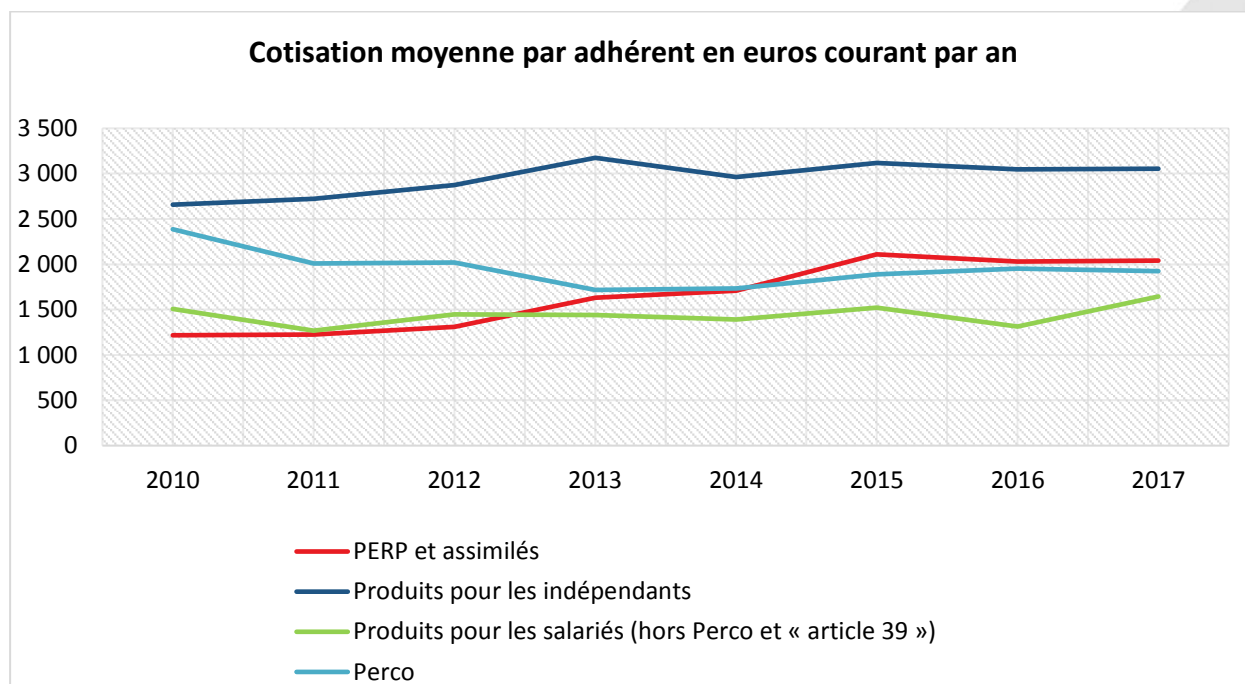
Pour l'ensemble des produits, la hausse est de 7 % en euros courants sur trois ans. Les cotisations sont stables pour les indépendants en raison de la faible croissance de leurs revenus.



Source : DREES

LES INDÉPENDANTS COTISENT LE PLUS

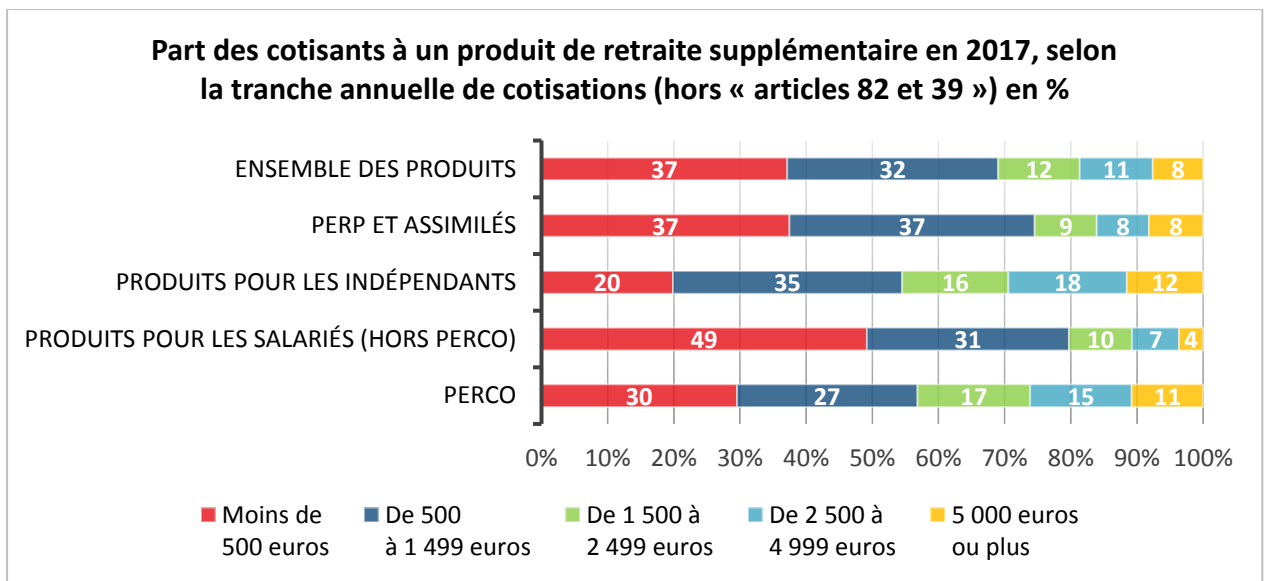
Le montant moyen annuel des cotisations des produits d'épargne-retraite avoisine les 2 000 euros par an. Il est de 3 055 euros pour les indépendants dont les revenus professionnels sont, en moyenne, supérieurs à la moyenne des actifs. Il est de 1 645 euros pour les produits collectifs hors PERCO et retraites chapeaux et de 1 925 euros pour les PERCO. Le montant des cotisations fluctue en fonction de la situation de l'économie. Il baisse en période de ralentissement et progresse quand la croissance accélère.



Source : DREES

LES COTISATIONS INFÉRIEURES À 2 000 EUROS PAR AN SONT MAJORITAIRES

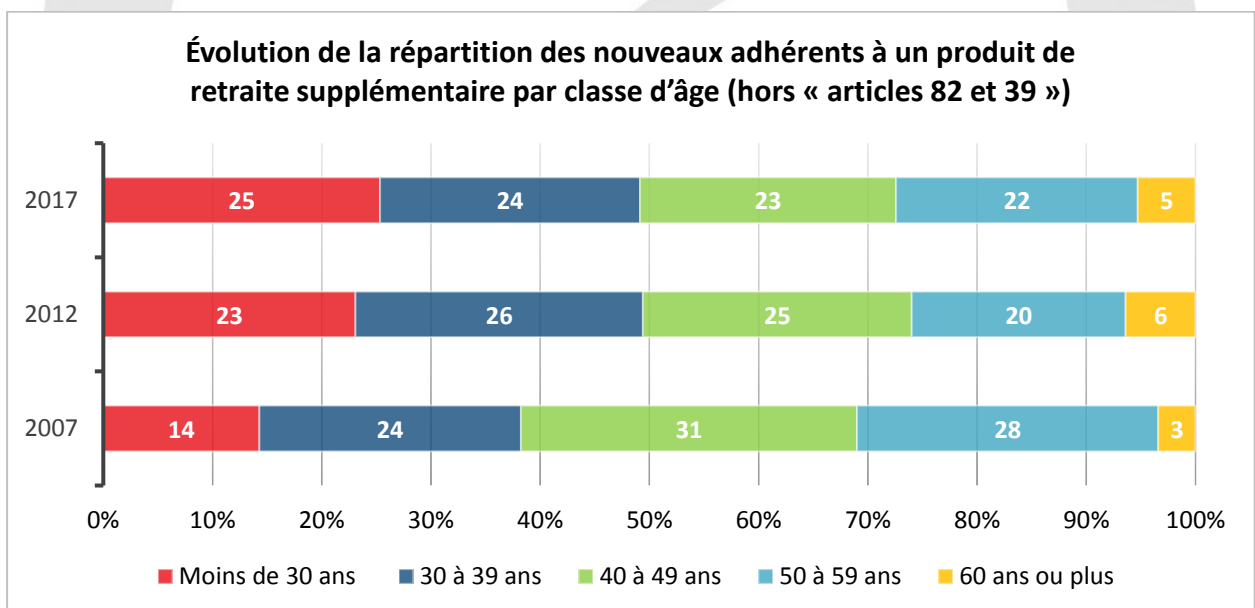
69 % des cotisants à un produit d'épargne-retraite versent moins de 2 000 euros. Cette proportion est de 74 % pour les produits individuels. Elle n'est que de 57 % pour les titulaires de PERCO qui bénéficient de l'apport de l'épargne salariale. Depuis la promulgation de la loi portant réforme des retraites pour 2010, 50 % de la participation calculée selon la formule légale est versée sur le PERCO sauf refus explicite du bénéficiaire.



Source : DREES

UN RAJEUNISSEMENT EN COURS DES EFFECTIFS

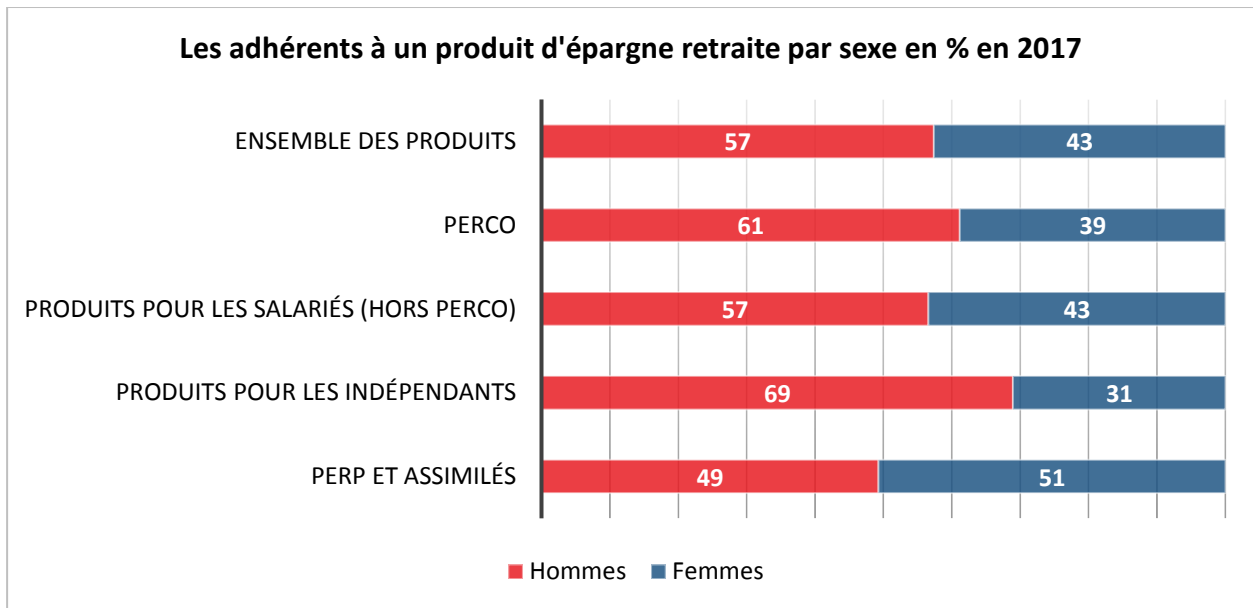
Avec la diffusion accrue du PERCO qui concerne tous les salariés des entreprises, la proportion des moins de 30 ans parmi les nouveaux adhérents augmente. Elle est passée de 2007 à 2017 de 14 à 25 %.



Source : DREES

LES PRODUITS D'ÉPARGNE-RETRAITE, AVANT TOUT SOUSCRITS PAR LES HOMMES

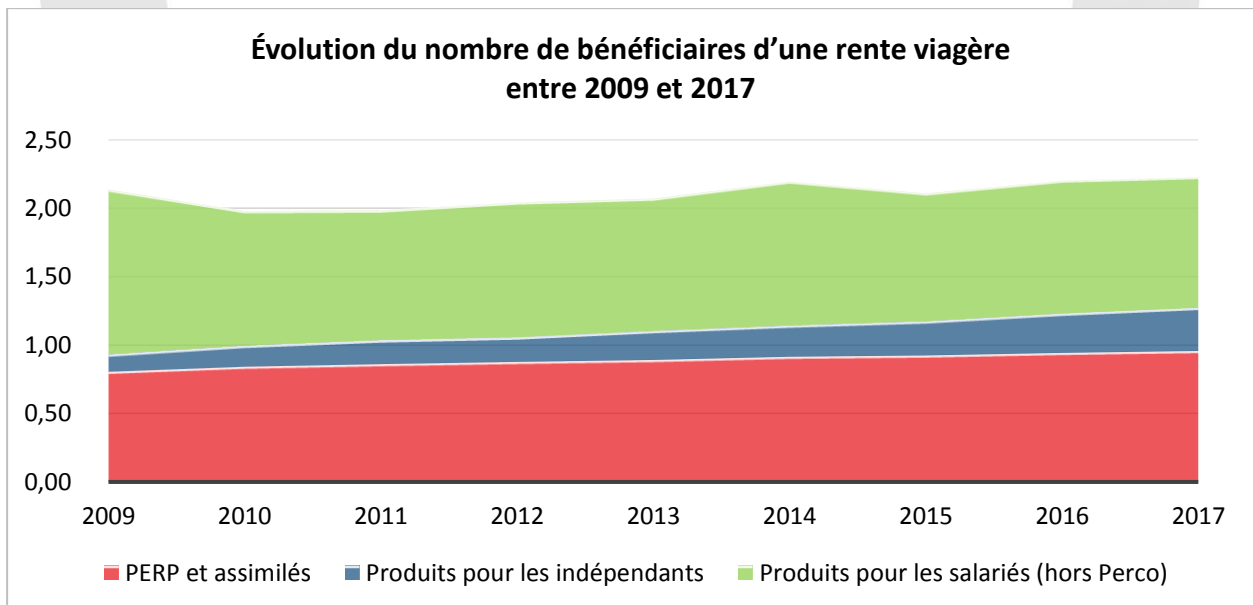
Les suppléments de retraite sont surreprésentés dans la population des cadres et des indépendants qui sont majoritairement des hommes. De ce fait, 57 % des adhérents à un produit d'épargne-retraite sont des hommes. Ce taux atteint 69 % pour les indépendants.



Source : DREES

2,23 MILLIONS DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ÉPARGNE-RETRAITE

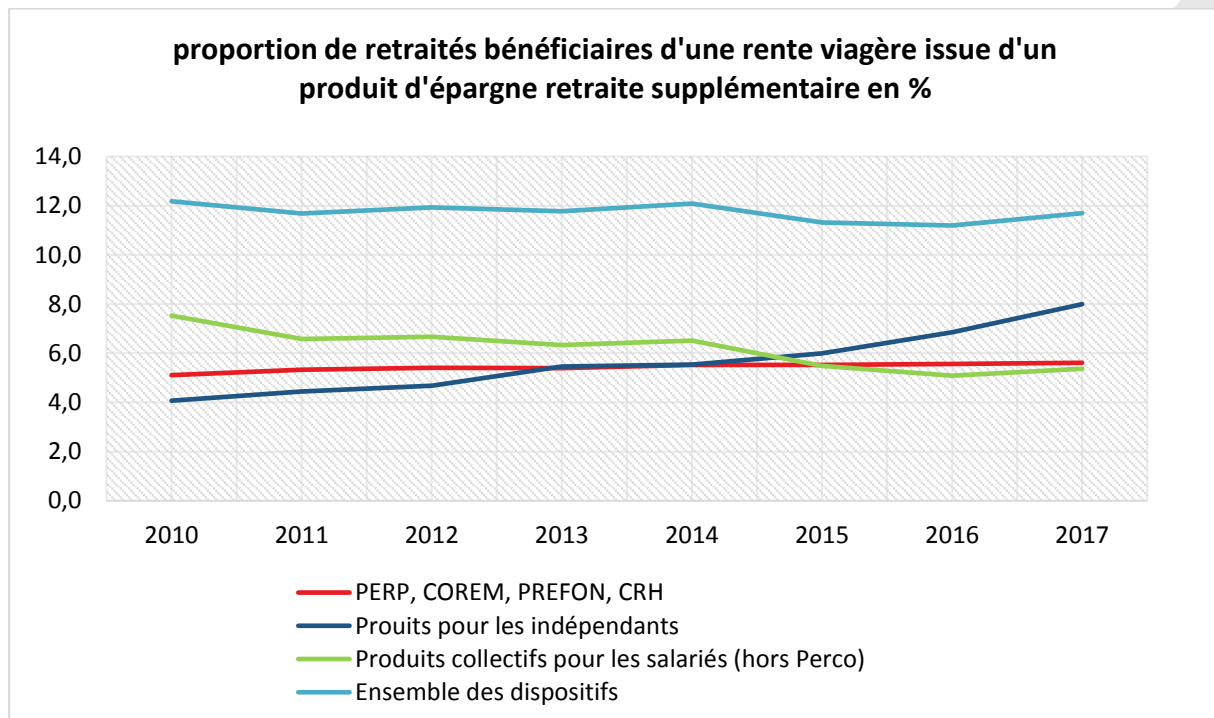
De 2009 à 2023, le nombre de personnes bénéficiaires d'une rente viagère associée à un produit retraite est passé de 2,1 à 2,23 millions. La croissance la plus forte concerne les indépendants dont le nombre d'allocataires est de 320 000 en 2017 contre 130 000 en 2007. Cette augmentation est liée au fait que pour ce produit la sortie de droit est la rente, et au vieillissement de la population adhérente, les premiers Contrats Madelin ayant été ouverts en 1994.



Source : DREES

PRÈS DE 12 % DES RETRAITÉS BÉNÉFICIENT D'UNE RENTE ISSUE D'UN PRODUIT D'ÉPARGNE-RETRAITE

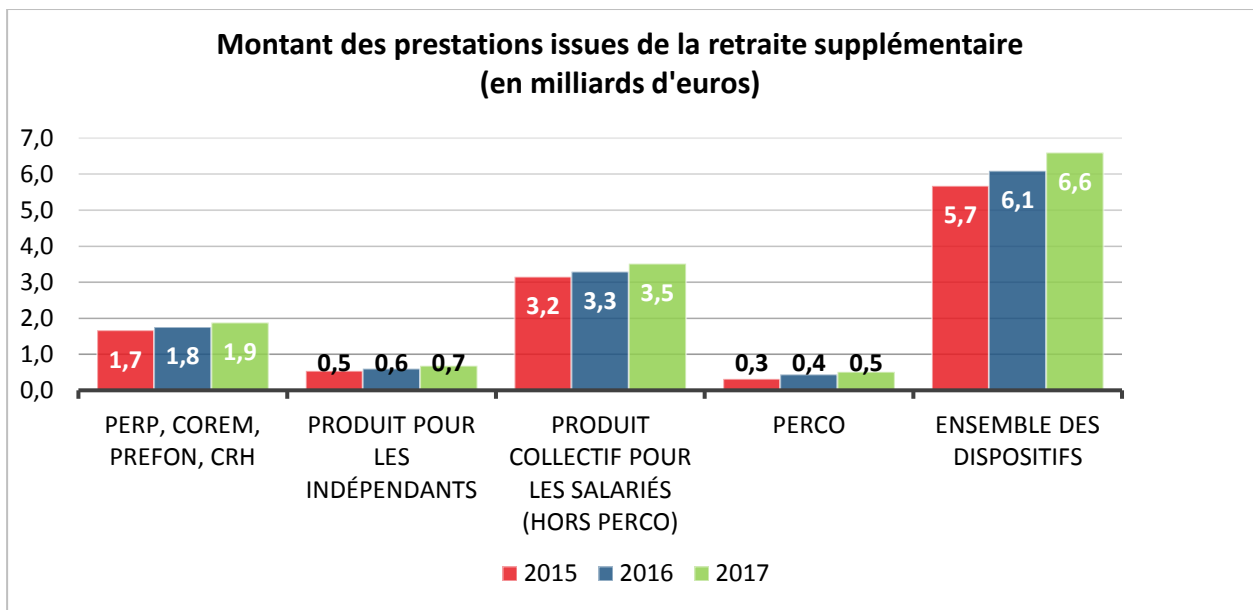
Depuis 2010, la proportion de retraités ayant un complément de revenus issus d'un produit d'épargne-retraite varie peu. Elle est passée de 12,2 à 11,7 % en sept ans. En revanche, la proportion des retraités indépendants bénéficiant d'une rente est en nette augmentation ; elle a doublé en sept ans. De plus en plus de Contrats Madelin qui ont été souscrits à compter en 1994 sont liquidés par des indépendants prenant leur retraite.



Source : DREES

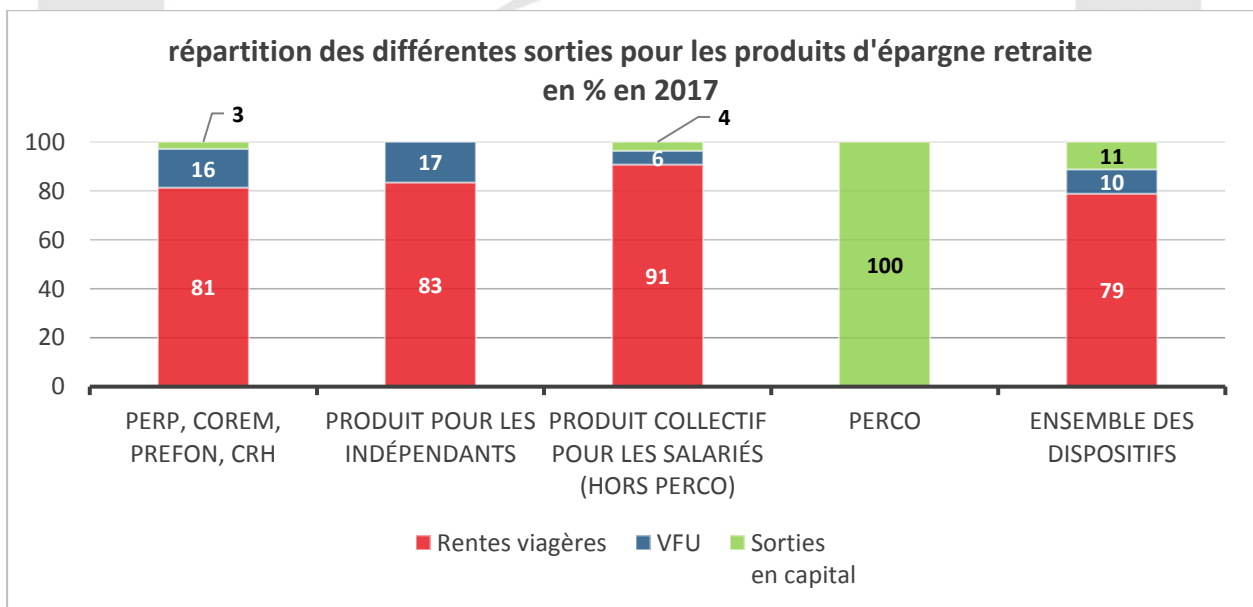
LES PRESTATIONS SUIVENT LE COURS DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Avec le vieillissement de la population, les prestations poursuivent leur progression. Les produits d'épargne-retraite ont été ainsi à l'origine du versement de 6,6 milliards d'euros aux retraités. Les produits collectifs qui sont plus anciens que les contrats Madelin (souscrits à compter de 1994) ou que les PERP et PERCO (souscrits à compter de 2003/2004) se caractérisent par des volumes de prestations plus importants. Par ailleurs, ils couvrent un nombre plus élevé de bénéficiaires.



Source : DREES

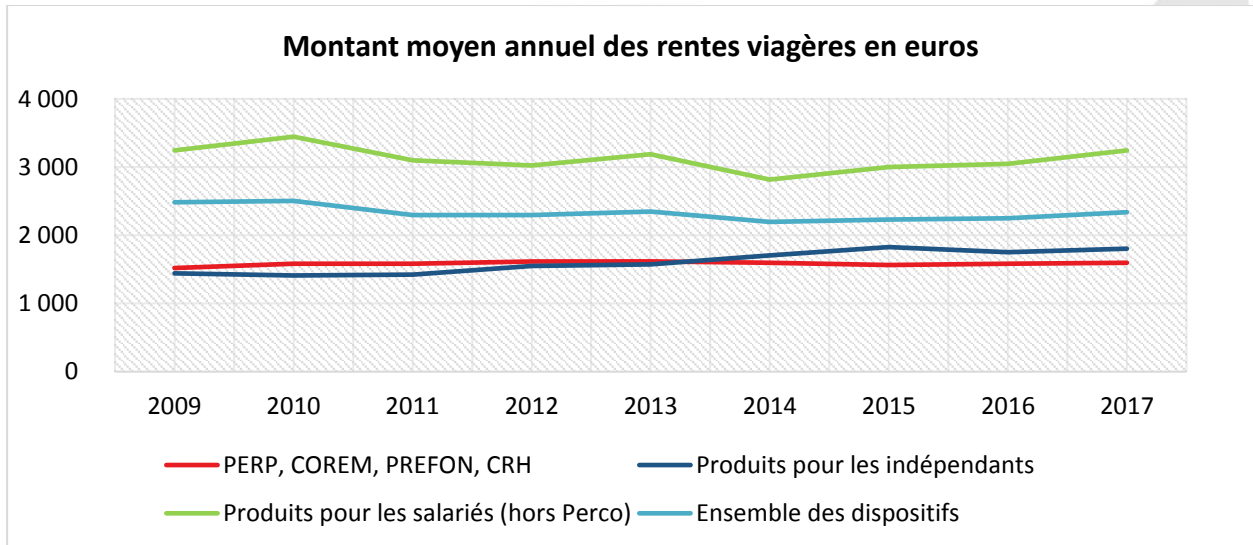
Les sorties des produits d'épargne-retraite sont de trois natures, en rente, en capital après la liquidation des droits à la retraite, ou sous forme de versement unique (en cas de déblocage anticipé ou en cas de rente insuffisante). Jusqu'à maintenant, la sortie en rente est dominante. Elle est la sortie normale pour les produits collectifs (hors PERCO), les PERP, les contrats Madelin. Les sorties en capital ne sont, pour ces produits, autorisées qu'en cas de déblocages dits sociaux (décès du conjoint, fin de droits pour le chômage, handicap, situation de faillite, etc.).



VFU : versement forfaitaire unique – Source : DREES

LA RENTE MOYENNE EST DE 2 336 EUROS PAR AN

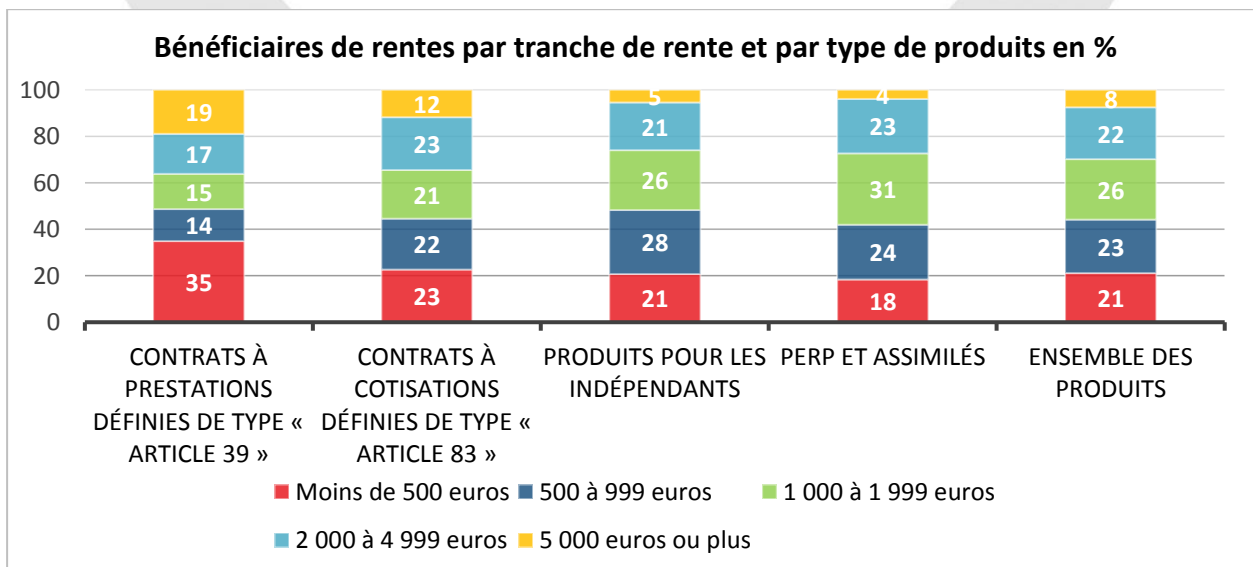
Pour l'ensemble des suppléments d'épargne-retraite, la rente moyenne était en 2017 de 2 336 euros. Ce montant est assez stable depuis 2007. Le montant de la rente est plus élevé pour les produits collectifs, 3 244 euros et il est plus faible pour les produits individuels (PERP et assimilés), 1 598 euros. Cette différence s'explique par le fait que les employeurs effectuent un versement obligatoire pour les produits collectifs, ce qui n'est pas le cas pour les produits individuels facultatifs. Par ailleurs, le PERP est un produit retraite relativement récent, créé par la loi Fillon de 2003.



Source : DREES

LES PRODUITS COLLECTIFS OFFRENT LES RENTES LES PLUS ÉLEVÉES

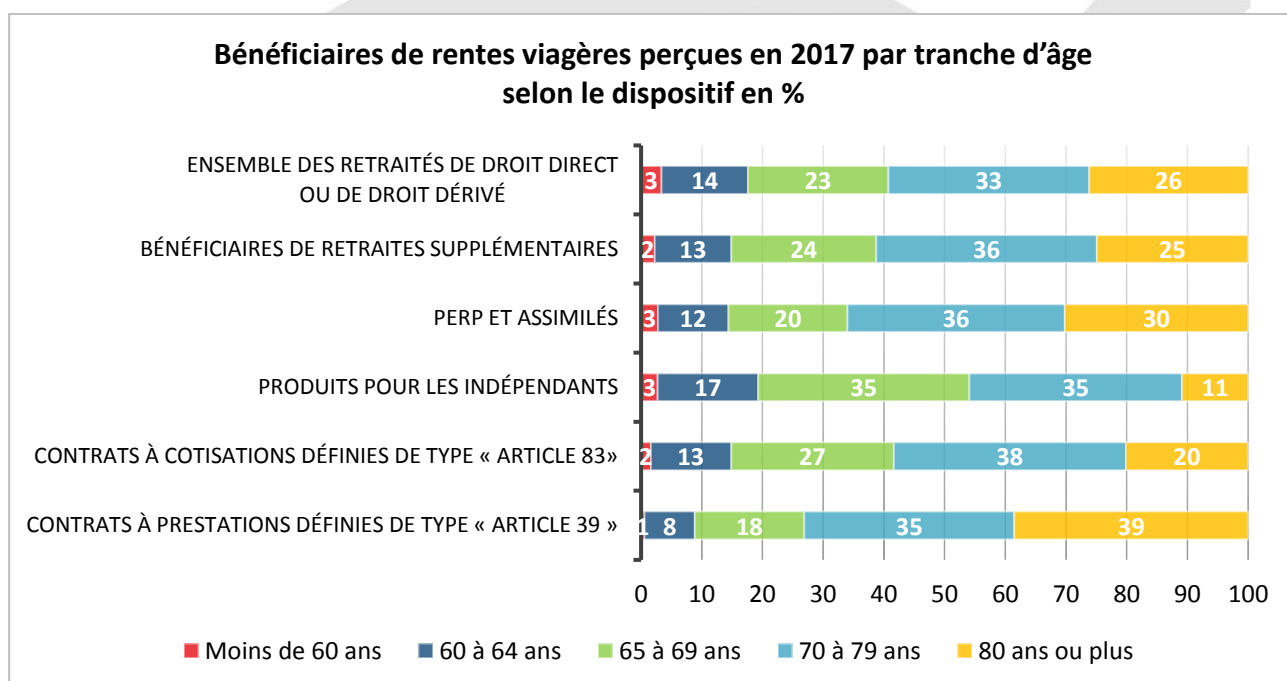
Sans surprise, ce sont les produits collectifs hors PERCO qui offrent les meilleures rentes. Près de 20 % des rentes annuelles issues des contrats « article 39 » dépassent 5 000 euros. Ce taux est 12 % pour les contrats « article 83 ». Il n'est que de 4 % pour les PERP et assimilés. Pour l'ensemble des produits, 44 % des rentes sont inférieures à 1 000 euros et 30 % sont supérieures à 2 000 euros par an.



Source : DREES

DES BÉNÉFICIAIRES ÂGÉES

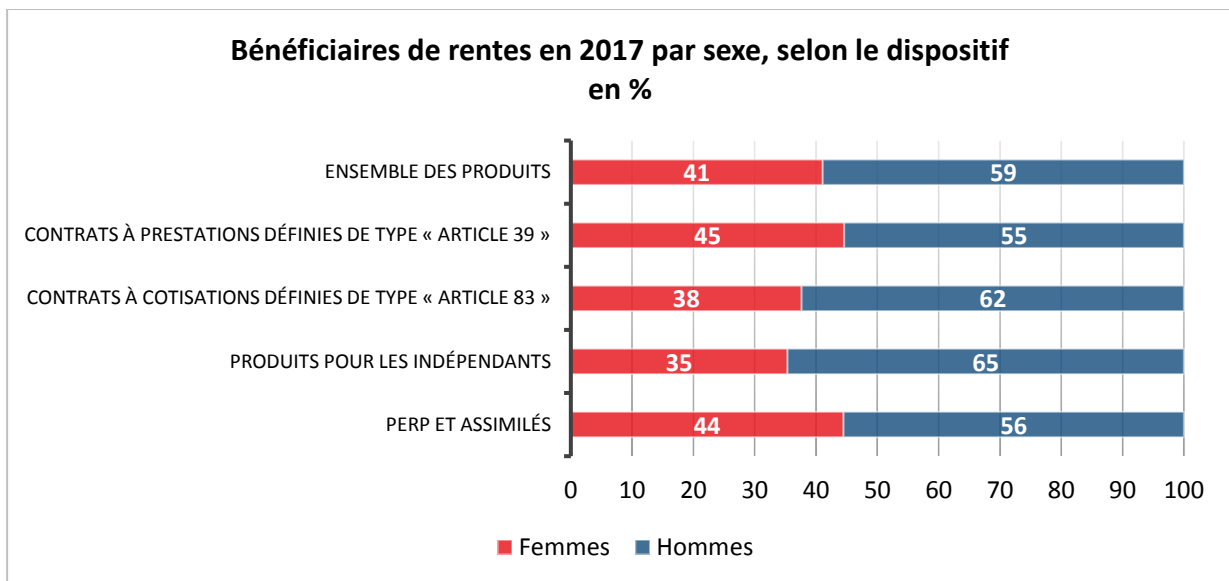
En raison de la surreprésentation des cadres et des indépendants qui liquident tardivement leurs droits à pension, la proportion des plus de 70 ans est élevée parmi les bénéficiaires des produits retraite (59 %). Ce taux dépasse 74 % pour l'article 39. Du fait de la transformation de nombreux régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies et à leur taxation accrue depuis une quinzaine d'années, le nombre de nouveaux bénéficiaires tend à se tarir, entraînant le vieillissement de la population des détenteurs. En raison de l'arrivée à maturité des Contrats Madelin et de la relative jeunesse de ce produit créé en 1994, le nombre de jeunes bénéficiaires est en hausse. 19 % ont moins de 65 ans et 54 % ont moins de 70 ans.



Source : DREES

LES HOMMES SURREPRÉSENTÉS PARI MI LES BÉNÉFICIAIRES

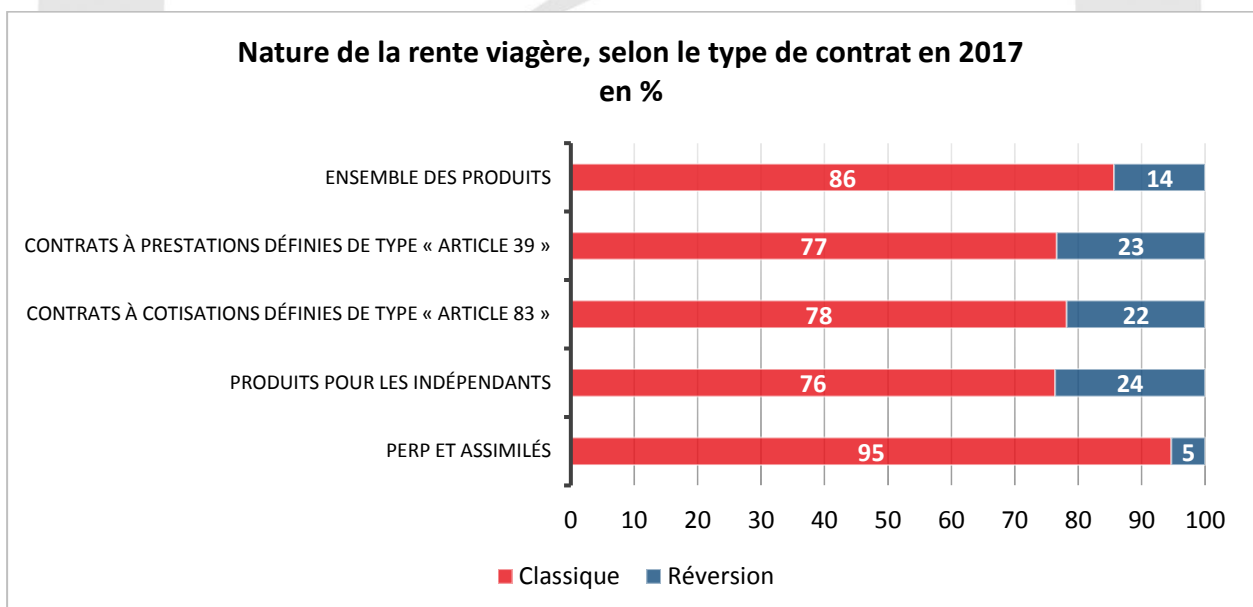
Les bénéficiaires des produits d'épargne-retraite sont à l'image des adhérents à ces mêmes produits lors des dernières décennies. De ce fait, les hommes sont surreprésentés. Cette situation est nette dans des produits très catégoriels que sont les articles 39 et 83 réservés majoritairement aux cadres et aux dirigeants.



Source : DREES

LA RÉVERSION VARIE DE 5 À 23 % EN FONCTION DES PRODUITS

Les dispositifs de réversion sont plus importants pour les produits d'entreprise. 23 % des rentes des régimes à prestations définies (article 39 – retraites chapeaux) sont versées dans le cadre de la réversion. Pour les produits individuels, la réversion est bien souvent une option. En outre, ce sont des produits plus récents que les produits d'entreprise, ce qui conduit à un nombre plus limité de réversions.



Source : DREES

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cerclEDELEPARGNE.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Ce dossier est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr